Site inscrit

N° 50033

## Avranches

# Jardin de l'Evêché

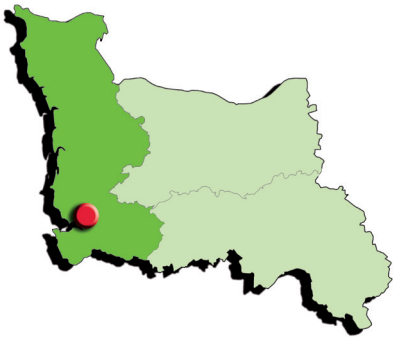

## Situation

La ville d'Avranches se situe au sud-ouest du département de la Manche, dans la Baie du Mont Saint-Michel. Le jardin de l'Evêché se trouve à l'ouest de la ville, près de la Mairie et de la Sous-Préfecture.

DREAL/P. Galineau

*Le jardin de l'évêché vu de la rue Nationale*

**Typologie**
Parc

**Commune concernée**
Avranches

**Surface**
2 ha

**Date d'inscription**
Arrêté du 22 mai 1944

## Histoire

Perchée à une centaine de mètres d'altitude, l'extrémité ouest d'une barrière granitique s'élève entre deux rivières, la Sée et la Sélune, qui se jettent dans une baie immense. Cette forteresse naturelle est très tôt occupée par les hommes. Au 9è siècle avant Jésus Christ, ce sont des Celtes, les Abricates, qui s'y installent. Après la guerre des Gaules, à l'aube de notre ère, la ville romaine de Légédia se développe sur le promontoire, elle est détruite par les saxons au IIIè siècle. Les Francs en font une place fortifiée au IVè siècle. Après la christianisation de l'Avranchin, la ville devient, au Vè siècle le siège d'un évêché. De nombreux prélats vont s'y succéder. Le plus célèbre d'entre-eux, l'évêque Auber, après avoir reçu la visite de l'archange Saint Michel, fonde en 708 le premier oratoire sur un étrange rocher granitique perdu au fond de la baie qui deviendra le Mont Saint-Michel. Au XIè siècle, une cathédrale romane remplace, sur le promontoire, un vieil édifice carolingien. La cathédrale dédiée à Saint André, « la belle Andrine », commencée en 1025 n'est consacrée qu'en 1121. La cité se divise alors en deux secteurs. A l'ouest, la vieille ville, fortifiée depuis des siècles, est le domaine et le lieu de

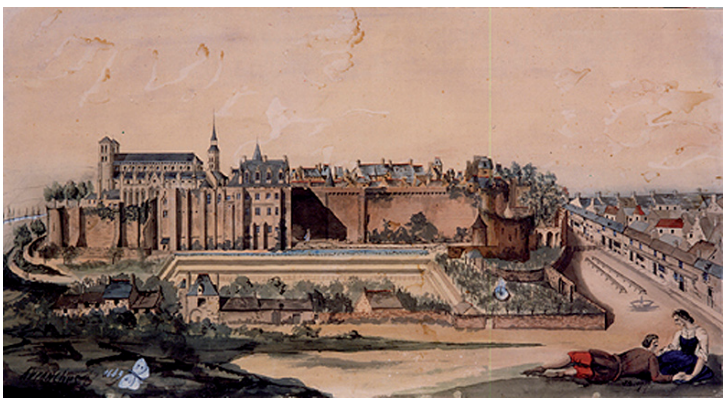

Archives de la Manche

*La cathédrale et l'évêché au XVIIè siècle*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie

résidence de l'évêque. A l'Est, le donjon, demeure du chef laïc, commande le point le plus fragile du système défensif, là où la déclivité du terrain est la plus faible. Au-delà, vers le levant, s'étendent les quartiers populaires des artisans et des marchands. Le rayonnement spirituel et intellectuel d'Avranches s'accroît considérablement et, le 21 mai 1172, le puissant roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, excommunié pour le meurtre de Thomas Becket, vient faire amande honorable à la cathédrale devant les légats du Pape. Devenue ville royale après l'annexion de la Normandie à la couronne de France, Avranches reçoit à deux reprises la visite de Saint Louis qui s'attache à lui redonner le lustre d'une place royale et fait reconstruire les remparts. C'est Louis de Bourbon, évêque d'Avranches en 1490, qui fait construire le palais épiscopal en appuyant ses murailles sur les remparts de la cité. Avranches traverse l'histoire en connaissant des périodes de faste mais aussi de ruines : guerre de 100 ans, guerres de religion, révolte des nu-pieds, guerre des chouans... La cathédrale, à l'extrémité occidentale de la ville, est la cible de toutes les attaques et elle est consolidée à plusieurs reprises. Une nuit d'avril 1794, une partie des voûtes de la nef et du chœur s'effondrent. Elle reste ainsi durant toute la période révolutionnaire. Devenus biens nationaux, le palais épiscopal et ses dépendances sont transformés en tribunal et en prison en 1798. A la suite du concordat de 1801, Avranches perd son évêché au profit de Coutances, tout espoir de rebâtir la vieille cathédrale est alors abandonné. En 1802, le conseil municipal ordonne d'abattre les murs de la nef et de la tour horloge, pour des raisons de sécurité. Les deux tours romanes subsistent jusqu'en 1812, où une décision municipale décide de la disparition des derniers vestiges de « la belle Andrine ». Tout au long du XIX$^{e}$ siècle, Avranches change de visage. De grands boulevards plantés d'arbres ceinturent la ville où la bourgeoisie fait édifier de splendides propriétés. La Sous-Préfecture est bâtie en 1840 sur l'emplacement du chœur de la cathédrale. Au bout du promontoire, là où se situaient la nef et les deux tours, on aménage un square en belvédère sur la baie du Mont Saint-Michel. L'Hôtel de Ville est construit en 1850 et c'est vraisemblablement à cette époque que l'on aménage les jardins de l'évêché au pied des remparts. Clos de murs surmontés de grilles, le jardin est traité en parc avec de larges allées plantées de tilleuls. Des sentiers

DREAL/P. Galineau

*Le square Thomas Beckett*

montent au square Thomas Becket, devant les jardins de la Sous-préfecture. Près de la mairie, un autre square, encadré d'alignements de tilleuls, offre un vaste espace animé par un kiosque, une fontaine, des massifs fleuris et l'imposante statue du général Valhubert, enfant du pays tué à Austerlitz en 1805. Lieu de promenade très prisé des habitants, les jardins sont inscrits parmi les sites en mai 1944, le périmètre protégé s'étend aux jardins au sud des remparts, à la pointe ouest jusqu'au boulevard et au square Thomas Becket qui les domine.

## Le site

En face de la Sous-Préfecture, la place Daniel Huet, bordée de vieilles demeures, s'ouvre sur le square Thomas Becket. A l'entrée, un petit monument composé d'un tronçon d'une ancienne colonne et d'une dalle gravée, rappelle qu'en ce lieu, le Roi d'Angleterre est venu faire une visite expiatoire. Vaste aire plate et engazonnée, le square est bordé, à l'est, par les grilles du jardin de la Sous-Préfecture. Au centre, l'imposant monument aux morts de la guerre de 1870 trône toujours. Un double alignement de tilleuls, taillés courts, en fait le tour. Les vues vers la Baie et la campagne environnante sont masquées par les arbres qui couvrent les pentes du promontoire. Seules deux fenêtres permettent encore d'apercevoir quelques fragments d'un superbe panorama. A son extrémité ouest, un chemin, bordé de charmilles, descend vers les jardins et la ville. Des conifères, des charmes et des bouleaux ombragent son parcours sinueux en masquant les vues. En bas, près de la rue du général de Gaulle, l'ancienne entrée des jardins a disparue mais les magnifiques alignements de tilleuls demeurent. Rebaptisée promenade Pierre Aguiton, l'allée rejoint la place

Valhubert. A droite une aire engazonnée où s'élève un superbe platane, descend vers la rue du général de Gaulle. A gauche, les anciens remparts, surmontés de la sous-préfecture, sont découpés par l'imposante façade de l'ancien évêché, au pied duquel des jeux pour enfants sont disposés. En remontant la promenade vers la Mairie, on entre dans le domaine des parkings. Vers la rue de Gaulle, une aire de stationnement, bordée d'une haie basse d'ifs, est compartimentée par des chênes rouges d'Amérique. De l'autre côté, près des remparts, un autre parking est aménagé à l'ombre de vieux tilleuls. La place Valhubert a perdu son ambiance de square d'antan, il n'y a plus de kiosque, de bassin, ni de parterres. Seul au milieu de la place, le glorieux soldat contemple d'un air un peu navré le flot de véhicule qui s'entasse à ses pieds. Tout autour, les alignements d'arbres ont disparus, seule la terrasse sous les murs, en surplomb du parking, a conservé son double alignement de tilleuls. L'espace est désormais réservé aux touristes avec sa vaste aire de stationnement et le bâtiment de l'office du tourisme construit en bordure de rue.

DREAL/P. Galineau

*La place Valhaubert*

## Devenir du site

Espace vert en centre-ville et cœur historique de la cité, les jardins de l'Evêché sont l'objet de tous les soins par les services techniques de la Ville. Malheureusement, les aires de stationnement ont fait disparaître l'ambiance de parc, si prisée autrefois. L'espace, naguère clos de murs, s'est ouvert sur la ville et il n'offre plus aujourd'hui la quiétude et le charme d'antan. Quelques magnifiques arbres et de superbes alignements ombragent encore des espaces de repos et de détente agréables. Le sentier qui grimpe au square Thomas Becket ne semble guère fréquenté, les visiteurs sont rares sur le promontoire. L'endroit, calme et isolé, semble perdu dans la verdure, et les bruits de la ville n'y parviennent qu'étouffés. Les abords du square, souffrent un peu de la croissance des arbres qui masquent un superbe panorama.

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :
DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

L'inscription est une mesure nationale reconnaissant la qualité locale d'un paysage. Elle permet d'alerter et de sensibiliser les acteurs locaux aux qualités pittoresque, historique, scientifique ou légendaire d'un lieu. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).